

# Domaine Public

# DP

921

J.A. 1000 Lausanne 1 29 septembre 1988  
Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

## La vitrine des architectes

Ça commence à se savoir en Europe, Chicago est la capitale de l'architecture moderne. On y érigea le premier gratte-ciel, les premiers immeubles de verre et d'acier et Frank Lloyd Wright y réinventa la villa au tournant du siècle. Les touristes se rendront peut-être bientôt au bord du lac Michigan pour admirer les immeubles de Burnham ou le Rookery Building de Louis Sullivan comme ils vont aujourd'hui contempler les églises de Borromini.

Les architectes de Chicago sont encore parmi les plus inventifs et les édiles de cette cité, la plus sûre et la plus agréable à vivre des Etats-Unis selon des statistiques et des sondages, ont le souci marqué de rendre la population sensible à l'architecture et aux transformations du cadre urbain.

La municipalité a contribué à créer, sous forme de fondation, l'Archicenter. Il s'agit d'un ancien magasin, avec vitrines et pignon sur rue dans le centre ville, divisé en deux parties. Dans l'une, on vend des ouvrages d'architecture, des affiches et des cartes postales. Dans l'autre, une salle d'exposition est ouverte aux architectes qui viennent y exposer leurs maquettes et leurs plans. On y voit des immeubles en train d'être construits, des projets primés dans un concours ou des esquisses qui ne seront peut-être jamais réalisées.

Le Léman n'est certes pas le Michigan, mais une telle formule nous semble parfaitement transposable dans nos contrées. Bien sûr, n'importe qui peut aller consulter le dossier d'une mise à l'enquête. Encore faut-il se rendre dans un immeuble administratif, sonner à un guichet et se faire remettre des documents, le plus souvent difficilement lisibles pour un non initié. Lors de concours importants, les différents projets sont exposés, mais ces présentations ont souvent lieu dans des bâtiments peu connus du public et rarement au même endroit.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas créer l'équivalent de l'Archicenter de Chicago? Naturellement, ce centre d'exposition devrait rester en dehors des procédures régulières de mise à l'enquête. Personne ne devrait être

obligé d'y exposer. Mais gageons que l'architecte promoteur qui aurait omis d'y présenter un projet important serait vite suspecté des pires intentions...

Un tel centre pourrait remplir deux objectifs. Sensibilisation à l'architecture, tout d'abord. L'existence d'un lieu où l'on peut voir plans et maquettes, ne serait-ce qu'à travers la vitrine si l'on n'ose pas y entrer, est une première étape dans l'éducation à cet art qui touche tout un chacun.

Le second objectif est celui de l'information. Du côté des autorités, on commence à comprendre qu'il faut aller vers le citoyen et lui présenter l'information sous une forme attractive. A Genève, puis dans d'autres villes, la police a ouvert de véritables boutiques d'information. Les municipalités transforment des surfaces en lieux d'exposition comme le forum de l'Hôtel-de-Ville à Lausanne. La création d'un centre d'architecture s'inscrit dans cette perspective.

Si cette information devrait aller de soi pour les grands chantiers de l'Etat, elle est tout aussi indispensable lorsqu'il s'agit de réalisations privées. Des immeubles de bureaux se construisent un peu partout. La présentation des maquettes et des plans permettrait de repérer les unités ou les différences de style.

Il en va de même pour le logement. Si la boîte à chaussures des années 60 a heureusement fait son temps, on ne peut que rester perplexe face à certaines réalisations que l'on voit se dresser ici ou là.

Mais la présentation, même attractive, n'est pas la panacée. Elle peut favoriser aussi l'illusionnisme, le bluff, le trompe-l'œil. Elle doit donc s'accompagner de renseignements contrôlables: sur les surfaces disponibles, les circulations, l'isolation thermique et phonique, la consommation d'énergie, le trafic généré. Elle doit présenter des photomontages sérieux. Sans de telles exigences, qui caractérisent les pays (ou les cantons) de forte tradition architecturale, la vitrine n'est qu'un leurre.

JG

## Troisième révision, non merci !

(*jd*) Coup sur coup, deux informations attestent la poursuite de l'échec de la politique fédérale d'asile, en dépit (ou en raison) de la seconde révision de la loi entrée en vigueur au début de l'année: la statistique au 31 août montre que le nombre des cas traités (7444) est inférieur au nombre des demandes déposées (9023); les quatre centres d'enregistrement à partir desquels les requérants sont répartis entre les cantons pour la durée de la procédure sont débordés, au point que deux centres d'attente (avant enregistrement, puis envoi dans un canton) sont ouverts d'urgence en Suisse centrale. Et l'on parle de troisième révision...

Il n'y a nulle «Schadenfreude» de notre part dans cette constatation. Si nous avons combattu la seconde révision comme le bruit fait autour d'elle, c'est bien parce que l'enjeu légal nous semblait une réponse inadéquate à un problème réel; que celui-ci s'alourdisse encore ne rend que plus grave la menace qui pèse sur une tradition humanitaire nullement irréversible mais qui constitue pourtant une raison d'être de la Suisse. Ce n'est pas une troisième révision qui s'impose, mais une perspective plus large à partir de laquelle une meilleure mise en œuvre de l'ensemble des instruments existants est en mesure de faire rimer enfin efficacité avec humanité. Deux propositions genevoises récentes méritent à cet égard notre attention.

### **Le statut de saisonnier comme aide à la personne**

Une perspective plus large, c'est retourner la loupe: ne pas partir du statut de réfugié selon la convention internationale de 1951 pour rechercher si chaque requérant en remplit, individuellement, les strictes conditions, mais déterminer quelle part la Suisse peut prendre à la solution du drame vécu par des milliers de déracinés venus chercher en Occident qui l'asile politique et qui un emploi. Cette considération vaut en particulier pour les Turcs, qui constituent les deux tiers des de-

mandes d'asile alors que seulement 6,5% d'entre eux sont reconnus réfugiés politiques à l'issue de la procédure; ouvrir une autre possibilité aux 93,5% restants, c'est bien sûr tarir l'engorgement de la machine administrative. L'instrument d'une telle solution existe: l'octroi du statut de saisonnier aux Turcs, dans le cadre du contingent actuel aujourd'hui réservé à d'autres nationalités. Pour les Italiens, Espagnols et Portugais, la Communauté européenne constitue à la fois un espoir d'emploi au pays (par l'action des fonds structurels de la CE) et un débouché d'émigration se substituant à la Suisse. A l'inverse, il faut s'attendre à ce que les possibilités de travailler en Allemagne diminuent pour les Turcs. L'euro-compatibilité de la Suisse passe ainsi par l'acceptation de travailleurs turcs (qui sont depuis des années une réalité sous l'étiquette de requérants d'asile...). Tant que le peuple suisse n'est pas prêt à la suppression du statut de saisonnier, celui-ci est préférable au statut de requérant en instance de décision négative

### **La pile monte**

La montagne des dossiers en suspens s'élevait, à fin 1987, à 24 456 personnes. Au 31 août 1988, elle s'est accrue de 2039 unités, soit 26 495 personnes dont les situations se décomposent comme suit:

- 3328 requêtes déposées avant le 31 décembre 1985 toujours en attente d'une première décision;
- 12 833 requêtes déposées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1986 en attente d'une première décision;
- 10 334 requêtes en attente d'une décision du service des recours du DFJP.

(et cela aussi bien pour l'individu que pour la crédibilité de la politique d'asile). Il correspond, en tout cas, à l'attente de milliers de requérants qui cherchent seulement le moyen de travailler pour acquérir un pécule et un savoir-faire avant de rentrer dans leur pays. On peut d'ailleurs imaginer une évolution du rôle du statut de saisonnier: non plus un sas vers l'immigration, mais un instrument de coopération au développement sous forme «d'aide à la personne» pour un séjour en Suisse d'une durée limitée.

### **Bureaucratie coûteuse**

D'autre part, les dispositions légales actuelles permettent d'élever rapidement la proportion des réfugiés admis par rapport aux requêtes rejetées: le Conseil fédéral a en effet la compétence de décider l'accueil de groupes de réfugiés pour lesquels il est renoncé à l'examen individuel des cas. Car l'approche tâillonne des dossiers tue ce qui peut exister de sentiment de générosité envers des personnes dans l'épreuve, et elle coûte cher: elle aboutit à ce résultat paradoxal que la Suisse dépense aujourd'hui beaucoup plus pour l'asile (entretien des requérants, machine administrative) mais n'octroie pas le statut de réfugié davantage qu'il y a dix ans. Rien n'empêche le Conseil fédéral de définir un quota annuel pour lequel la Suisse se mettrait ainsi à disposition du haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés; cette possibilité n'a été utilisée que pour 89 personnes depuis le début de l'année.

### **Effacer l'ardoise**

Réduire le nombre des requêtes qui n'ont rien à faire dans le circuit de l'asile, en appeler au sentiment de générosité collective, c'est permettre la sérénité et la célérité dans l'examen des autres demandes individuelles. Encore faudra-t-il effacer l'ardoise d'années d'incurie administrative en régularisant enfin le statut des requérants en Suisse depuis plusieurs années, dont l'expulsion est devenue inconcevable ou qui sont toujours en attente d'une décision. ■

# L'avenir des zones industrielles

*(jd)* La semaine dernière, nous avons abordé la question de l'animation du centre ville. Y répondre en termes de parkings et de facilités de circulation automobile, comme le font souvent les milieux économiques, ne résout rien. Le centre vit d'abord par ses habitants et par les commerces dont ils ont besoin. D'où la nécessité d'une politique qui contrecarre la mainmise du tertiaire sur le cœur des villes.

Aujourd'hui, l'avenir urbain se joue également autour de l'affectation des zones industrielles abandonnées par des entreprises en déclin, ou qui cherchent à la périphérie des terrains plus adéquats. Ces espaces de dimension importante suscitent la convoitise, notamment du secteur des services: les possibilités de développement du tertiaire constituent une alternative alléchante à la disparition des emplois industriels. Mais ces espaces offrent aussi l'occasion unique de réfléchir aux objectifs et à la qualité qu'on veut assigner au développement urbain: équilibre entre l'habitat et l'emploi, circulation et environnement.

## Zurich: couvrir la gare

A Zurich les pressions sont considérables pour que la zone industrielle soit ouverte aux activités tertiaires. Jusqu'à présent, les autorités avaient résisté, respectant ainsi les objectifs de développement fixés en 1976. Mais déjà la population résidante est inférieure de 52 000 unités par rapport à l'objectif initial, alors que le nombre d'emplois dépasse de 3600 l'optimum visé. Récemment, l'Exécutif municipal a renvoyé son projet de règlement de zones à Ursula Koch, responsable de l'urbanisme, pour un traitement plus libéral. Pour l'heure, les arguments des milieux économiques semblent prévaloir: il n'est pas possible d'inverser de manière volontariste l'évolution; la ville vit du développement économique, attention à ne pas tuer la poule aux œufs d'or; les autorités doivent se borner à maîtriser ce changement structurel inévitable.

Les Zurichois ont accepté à une faible majorité dimanche dernier un projet immobilier de grande envergure (loge-

ments, mais surtout surfaces commerciales et bureaux) en couverture de la gare principale. Sur ce projet les mêmes arguments s'affrontaient: les partisans insistaient sur la nécessité de ne pas casser la dynamique économique en refusant les espaces nécessaires au développement, alors que les adversaires critiquaient cette greffe artificielle sur le tissu urbain.

## Genève: des dépouilles à l'encan

A Genève, les entreprises qu'on a longtemps qualifiées de fleurons sont aujourd'hui à l'agonie. Mais avant de plier bagages, elles n'oublient pas d'empêcher la plus-value foncière. Ce qui n'est pas sans influencer négativement la nature des projets de substitution.

Au cœur de l'été et à la suite d'une indiscrétion, le public genevois apprend que Sécheron (transformateurs, appareils pour la traction électrique) désire se défaire de ses terrains (70 000 m<sup>2</sup>) situés à l'est de la gare Cornavin, en bordure de voie, pour s'installer à la périphérie après restructuration. Déjà un repreneur est sur les rangs — Nessim Gaon — avec un projet mammoth et le financement de la Banque hypothécaire. Ne reste plus qu'à obtenir le déclassement pour démarrer les travaux.

Surprenante réaction du syndicat FTMH et du parti socialiste qui s'opposent catégoriquement au déclassement, alors même que le projet prévoit un nombre appréciable de logements. C'est qu'à Genève chacun est prêt à tout ou presque lorsqu'il s'agit d'augmenter l'offre de logement, tant le sujet est politiquement sensible et le besoin d'un certain nombre de mal logés évident.

Une méfiance justifiée par les conditions déplorables qui ont présidé à la

naissance d'une précédente opération, très semblable à celle de Sécheron.

Lorsque les Ateliers des Charmilles — encore un ancien fleuron de la métallurgie genevoise — ont manifesté l'intention de se déplacer à la périphérie, autorités et promoteurs se sont réjouis de la possibilité ainsi offerte de réaliser un nouveau quartier d'habitation. Le projet adopté est décevant: densité abusive, urbanisme bâclé (DP 867) pour rentabiliser des coûts exorbitants dus pour l'essentiel au prix du terrain trop élevé. Du point de vue industriel, l'opération est un échec puisque le secteur rescapé des Charmilles végète aujourd'hui dans la zone industrielle, alors que le solde de l'entreprise a été transformé en holding financier.

L'opération Sécheron est du même acabit: pour Asea Brown Boveri (propriétaire de l'entreprise), l'occasion d'empocher un joli magot (3000 francs le m<sup>2</sup>), avec la promesse de maintenir une unité à Genève (pour combien de temps?); pour d'habiles promoteurs, appuyés par une banque publique, la possibilité, sous prétexte social (1/4 de logements subventionnés), d'une opération juteuse à base de surfaces commerciales et de bureaux à proximité de la gare et des organisations internationales.

## Le Grand Conseil décidera

Dans toute cette affaire, pas l'ombre d'une préoccupation urbanistique — quelle intégration de cet ensemble dans le quartier? — pas la moindre réflexion de politique économique alors que Genève est à court de terrains pour l'implantation des entreprises qui doivent prendre la relève du secteur secondaire traditionnel en voie de disparition.

Rien n'est encore joué. Le Grand Conseil est seul compétent pour décider le déclassement. Il a donc les moyens de déjouer le plan des affairistes et d'imposer sa propre vision du développement de l'agglomération. L'occasion est bonne de poser les jalons d'une politique apte à décourager tous les spéculateurs aux aguets qui ont fait main basse sur d'autres parcelles industrielles et agricoles, et qui militent avec ardeur en faveur d'un déclassement, au nom bien sûr de l'intérêt général. ■

# La Suisse mesure

(pi) Depuis une dizaine d'années, la Suisse dispose d'un réseau d'observation de la qualité de l'air, appelé NABEL et composé de huit stations de mesure. Son but est de saisir l'état général de la pollution en Suisse et d'en suivre l'évolution.

Il ne s'agit donc pas d'un réseau d'alarme, dont les mesures se feraient dans des endroits fortement pollués, mais d'un système censé donner un diagnostic «moyen» de la qualité de l'air pour les diverses régions du pays. Les stations de mesure sont ainsi réparties pour être représentatives géographiquement d'une part, et en fonction d'un type de région (centre ville, banlieue, zone rurale ou haute montagne) d'autre part.

D'une manière générale, les résultats pour 1987 nous montrent que la charge polluante dépasse — parfois considérablement — les valeurs limites fixées par l'Ordonnance sur la protection de l'air, qui devraient être respectées d'ici à 1994. Ces valeurs sont de deux ordres:

- **les valeurs limites à long terme.** Elles indiquent un chiffre qui ne devrait pas être dépassé par la moyenne annuelle des relevés journaliers. Ce chiffre est censé traduire la quantité de tel ou tel polluant que le corps humain, les animaux ou les plantes, peuvent supporter à long terme.

- **les valeurs limites à brève échéance.** Elles indiquent un chiffre qui ne devrait pas être dépassé plus d'une ou deux fois par année. Il est censé traduire la quantité de polluant que l'organisme est à même de supporter pendant un court laps de temps. Cette valeur est donc plus élevée que la précédente.

La situation se présente de la manière suivante pour les différents polluants:

- **Anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>).** En raison de sa provenance — les chauffages sont responsables du 80% de ses émissions — les moyennes saisonnières varient fortement. Dans le centre des villes, les moyennes annuelles sont comprises entre 30 et 50 µg/m<sup>3</sup>, alors que la valeur limite à long terme est de 30 µg/m<sup>3</sup> (1µg/m<sup>3</sup> ou microgramme par mètre cube équivaut à 0,001 milligramme d'une substance par mètre cube d'air). Quant à la moyenne journalière maxi-

male de 100 µg/m<sup>3</sup>, qui ne devrait être dépassée qu'une seule fois par année, elle l'a été dans les villes durant 10 à 60 jours suivant les endroits. Dans les régions rurales, les valeurs limites sont respectées.

L'abaissement de la teneur en soufre de l'huile de chauffage et du carburant diesel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1987 devrait contribuer à réduire la pollution par les anhydrides sulfureux.

- **Monoxydes de carbone (CO).** Le 90% du CO est imputable au trafic routier et le réseau NABEL n'a pas constaté de dépassement des valeurs limites. Il faut préciser toutefois qu'aucun des points de mesure ne se trouve à proximité d'une route. Les résultats des analyses faites par les communes montrent, hélas, des concentrations bien supérieures à celles mesurées par le réseau NABEL.

- **Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).** Les véhicules à moteur sont responsables pour plus de 70% des émissions de NO<sub>x</sub>. Là aussi, on relève des différences saisonnières. Elles ne sont pas dues à des variations des émetteurs — il y a autant de circulation en hiver qu'en été — mais à l'effet

de transmission: en été, sous l'influence de la lumière solaire, le NO<sub>x</sub>, en se déplaçant, se transforme en polluants secondaires — principalement en ozone. Malgré la position des stations de mesure, la moyenne annuelle des immisions dans les villes se situe entre 50 et 60 µg/m<sup>3</sup> et reste voisine de 40 µg/m<sup>3</sup> dans les agglomérations. La valeur à ne pas dépasser à long terme est de 30 µg/m<sup>3</sup>. La moyenne journalière de 80 µg/m<sup>3</sup> qui ne devrait pas être dépassée plus d'une fois par année l'a été, dans les villes, de 40 à 50 fois. Comme pour les autres polluants, aucun dépassement n'a été constaté dans les zones rurales.

Si l'introduction des catalyseurs devrait permettre d'abaisser efficacement à long terme les émissions de NO<sub>x</sub>, un renforcement des prescriptions concernant les moteurs diesel semble nécessaire. Ces mesures ne permettront toutefois pas de faire respecter les valeurs limites dans le centre des villes.

- **Ozone (O<sub>3</sub>).** Si les trois polluants dont nous avons parlé jusqu'ici agissent principalement sur leur lieu d'émission, l'ozone, qui résulte, comme on l'a vu, de la transformation d'autres substances appelées «précurseurs», peut se trouver en concentration importante à une certaine distance de la source d'émission. Les principaux précurseurs sont les hydrocarbures et les oxydes d'azote. A cause du rôle joué par le rayonnement solaire, on comprend que les concentrations d'ozone soient nettement plus fortes en été qu'en hiver. Elles sont également plus importantes à la périphérie et

## La pollution en mots

Impossible de parler pollution sans utiliser trois termes techniques:

**Les valeurs d'émission** indiquent des mesures effectuées directement à la source polluante, par exemple sur le pot d'échappement pour une voiture. Cette valeur indique la charge polluante de chaque émetteur, individuellement.

**La transmission** indique un phénomène de transport et de transformation chimique des polluants.

**Les valeurs d'immission** enfin indiquent des concentrations de polluants en un endroit précis. C'est donc la

quantité de substances toxiques que l'homme et les animaux respirent, que les plantes absorbent. Pour reprendre l'exemple de la voiture, les mesures se feront dans la rue. Elles révéleront toutefois aussi la présence de substances nocives en provenance des chauffages, des activités industrielles, etc.

Il est possible qu'une concentration d'émetteurs respectant les valeurs d'émission fasse que les valeurs d'immission sont dépassées. Dans ce cas, il faut agir en abaissant encore les normes d'émission ou en limitant l'usage ou la concentration des émetteurs.

# Schwyzerdütsch menacé

(cfp) Toutes les langues sont menacées par les expressions anglo-saxonnes et les dialectes alémaniques le sont peut-être encore plus que les langues véritables. En effet, ils sont victimes des échanges provenant des brassages de population, des emprunts à la langue standard pour exprimer de nouvelles techniques et des influences de la mode, ce qui provoque la création de mots composés bizarres, et surtout bâtards, puisqu'une partie est d'origine garantie alors que l'autre partie est empruntée à une langue étrangère.

Deux exemples pour illustrer notre propos:

Un pasteur bernois, rédacteur d'un journal religieux, candidat de la Liste libre aux élections communales de décembre prochain, présente sa candidature en dialecte dans le journal *Junges Bern*. Rien de plus normal, puisque les Bernois délibèrent en dialecte, sans oser encore rédiger leurs lois en *berndütsch*.

en zone rurale — voire en montagne — qu'au cœur des villes. Le réseau NABEL y a tout de même relevé des dépassements des valeurs limites pendant 100 à 200 heures. Dans les agglomérations, les normes n'ont pas été respectées pendant 300 heures et dans les régions rurales du Plateau et en Valais pendant 150 à 240 heures. La valeur horaire la plus élevée a été enregistrée à Payerne; elle était de 270 µg/m<sup>3</sup>, soit plus du double de la valeur ne devant pas être dépassée plus d'une fois par année, qui est de 120 µg/m<sup>3</sup>. Une réduction de la pollution par l'ozone, qui affecte comme on l'a vu aussi bien les agglomérations que les zones rurales, n'est possible que par une réduction des polluants précurseurs que sont les oxydes d'azote et les hydrocarbures. ■

Source: *Les cahiers de l'environnement no 94: La pollution de l'air en 1987 - Mesures exécutées à l'aide du réseau national d'observation des polluants atmosphériques (NABEL)*. Office fédéral de la protection de l'environnement, 3003 Berne.

Ce qui choque, dans la déclaration de sa candidature, c'est qu'il rappelle sa profession de *Journalist* alors qu'il y a certainement un mot approprié en dialecte, *Zytigsschryber*, par exemple. Le *berndütsch* serait-il menacé par le *hochdeutsch*?

## Rock'n'roll et schwyzerdütsch

Lorsque Polo Hofer joue du *Mundart*, il ne fait que se conformer à cette manie de mélanger des expressions modernes et des mots anciens. D'ailleurs certains soixante-huitards, qui ont redécouvert

les dialectes, écrivaient ce terme (*Mundart*) en le divisant (*Mund-Art*) et on a connu des exemples de prononciation avec un accent nord-américain plus ou moins réussi.

Dans de telles conditions, le vote de dimanche passé à Zurich n'aura qu'une influence réduite sur l'évolution des langues.

Les petits Zurichois, du fait du rejet de l'initiative anti-autres langues et de l'acceptation des crédits pour l'enseignement du français, auront peut-être un peu plus envie de faire une école de recrue en Suisse romande ou de venir y travailler. Mais ils continueront de parler un dialecte qui s'appauvrit régulièrement, car nombre d'expressions originales sont maintenant en concurrence avec des termes empruntés à d'autres dialectes ou à d'autres langues. ■

### ASSEMBLEE GENERALE DE NESTLE

## Questions et réponses

(ag) Quelques actionnaires de Nestlé sont regroupés dans une association CANES, dont le but est de veiller à des pratiques commerciales correctes, compte tenu du rôle de la multinationale dans les pays du tiers monde.

Un des moyens d'intervention est l'assemblée générale. Les membres de CANES possèdent 7841 actions nominatives et au porteur; le total des actions Nestlé est de 3 300 000. Le Conseil d'administration ne court donc aucun risque d'être mis en minorité ou désavoué.

Dans cette messe profane que sont les assemblées générales, le président du Conseil d'administration répond avec la politesse due à un actionnaire qui interpelle, quand la discussion générale est ouverte. La politesse de forme n'exclut pas la désinvolture de fond. Le bulletin d'information de CANES, septembre 1988, donne un exemple de ce mépris démocratique. Nous l'avons retenu parce que DP avait à l'époque posé (sans être actionnaire) la même question (n° 885).

Nestlé s'était plaint lors d'une conférence de presse, le 18 novembre, que la baisse du prix du café lui ait coûté

1 milliard de francs (baisse sur le chiffre d'affaires? baisse sur les stocks? perte sur des achats à terme?). Comment peut-on perdre quand le prix de la matière première dont on a besoin baisse. Voici donc le débat en assemblée générale:

M. Duchemin: «*Selon le rapport annuel, les prix du café ont été particulièrement bas en 1987 et les prix du cacao ont également baissé au cours de l'année. Pouvez-vous nous dire quels ont été les montants économisés de ce fait par notre société? Et sur ces montants quelle part a-t-elle été répercutée sur le prix des produits fabriqués?*»

M. Jolles: «*En ce qui concerne la baisse du prix du café, elle a entraîné une baisse de nos prix de vente, donc une baisse du chiffre d'affaires (environ 1 milliard de francs). La baisse a varié d'un pays à l'autre. Quant à la baisse du cacao, elle a été d'environ 15% et a été en partie répercutée sur les prix à la consommation.*»

A question précise, réponse évasive.

Adresse de CANES (surtout si vous êtes actionnaire): case postale 20, 1261 Trélex.

# Propos aberrants

Je ne déteste pas trouver des propos aberrants (selon moi!) chez ces Messieurs-Dames de «l'autre bord». Par exemple, les déclarations de M. le conseiller d'Etat Leuba, parlant de l'affaire Paschoud et appelant Voltaire à la rescousse. Un moment, je me suis demandé si Voltaire avait pris le parti des juges de Toulouse — estimant qu'ils avaient bien le droit d'exprimer leur avis, et que la tolérance commandait de... — et non pas de Calas!

En revanche, quand ce sont des gens de «mon» bord qui s'expriment et me paraissent dire des énormités, j'aime beaucoup moins! Et par exemple, certains écrits sur les *Tsiganes*. Le livre de Madame Mariella Mehr — *Age de pierre* — chez Aubier. Un article paru dans *Libération*, en date du 2 avril 1988, me l'avait signalé, par la plume d'un certain Jacques Maigne: *Voyage dans un cauchemar tsigane: Par une association néo-fasciste, de 1926 à 1968, 619 enfants jenischs enlevés en Suisse: «On est en 1926, et un an plus tôt, les autorités suisses, dans la foulée des allemandes (précédant les allemandes?) ont fermé leurs frontières aux «voyageurs»... J'ai acheté: troisième paragraphe de la prière d'insérer, au dos du livre: Age de pierre est un témoignage accablant (...) qui s'insurge contre le rôle joué par une association suisse: Enfants de la Grand-Route qui, jusqu'en 1972, a enlevé plus de 600 enfants à leurs parents nomades pour leur donner une autre éducation et les transplanter dans un milieu sain.*

L'horreur!

Malheureusement, le premier paragraphe écrit ceci: *Mariella Mehr est séparée de sa mère schizophrène dès son plus jeune âge après que celle-ci eut, à deux reprises, voulu la tuer.*

Il faut être imbécile pour écrire de telles lignes! Car enfin, personnellement, je ne vois pas ce qu'on peut faire d'une fillette que sa mère essaie d'étrangler, sinon l'enlever à cette mère...

Qu'on me comprenne bien:

1. je suis entièrement acquis à la cause des enfants tsiganes;
2. je n'en ai pas au livre de Mariella

Mehr, qui est fort bien écrit, et qui, au-delà du témoignage, me paraît être une œuvre littéraire de valeur.

J'en ai à ceux qui ruinent la cause qu'ils prétendent défendre en disant n'importe quoi.

Dieu merci, sur le même sujet, *Les Tsiganes suisses — La marche vers la reconnaissance*, de Sylvia Thodé-Studer (Editions Réalités sociales, Lausanne, 1987). C'est une étude fort documentée, issue d'un mémoire de licence sou-

tenu à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne, fort bien menée, qui présente tour à tour les Jenisch, les nomades et leur environnement et les nomades et la Suisse, pour terminer par un chapitre intitulé: *Pro Juventute sur la sellette*.

Tout au plus reprocherais-je à la préface, par ailleurs remarquable, de Jean-Claude Wagnières, de mêler deux choses — erreur selon moi *tactique*: le problème des réfugiés que nous avons refoulés et continuons de refouler; et celui des enfants tsiganes, que bien loin de refouler, nous avions tendance à interner. Mais il est bien vrai que l'esprit est le même. ■

## CHRONIQUE CHINOISE

# One is beautiful

Catherine Dubuis et Jean-Luc Seylaz, collaborateurs et amis de *Domaine public*, sont en Chine pour six mois. L'occasion de petites chroniques sur les sujets les plus divers, mais qui entrent dans les préoccupations de DP. Nous commençons donc avec la démographie, abordée sous l'angle de la limitation des naissances.

On sait qu'en Chine une véritable politique de contrôle des naissances s'amorce entre les années 1971 et 1974, pour s'intensifier dès 1979. Le mot d'ordre est alors «un couple, un enfant», mot d'ordre assorti de primes et de rations alimentaires supplémentaires pour l'enfant unique, tandis que des sanctions (suppression des rations et des garanties d'accès aux crèches et écoles) frappent les suivants.

Dans le *China Daily* du 29 août 1988, je relève un article intitulé «*Les enfants uniques sont plus beaux et plus intelligents*». L'article s'applique à démontrer que l'enfant unique se développe mieux, physiquement et intellectuellement, que les enfants dotés de frères et sœurs. S'appuyant sur les récents résultats de recherches commencées en 1981, l'auteur souligne que, dans «*certaines régions*», 80% des enfants uniques sont plus grands et 90% plus lourds que les enfants avec frères et sœurs et que, «*de manière générale*», les enfants uniques sont plus intelligents, constatation faite sur la base de tests de QI effec-

tués auprès de 73 enfants du même âge, dans un jardin d'enfants de la province du Jiangsu.

On voit comment des conclusions générales sont tirées de chiffres minuscules (septante-trois enfants!) et comment on se contente de vagues formules («*certaines régions*», «*de manière générale*»), dans le but évident d'encourager les couples à n'avoir pas plus d'un enfant: caution de la statistique apportée à une politique des naissances.

L'article mentionne par ailleurs que les conditions d'éducation de l'enfant unique sont particulières, et qu'elles contribuent à former des enfants en meilleure santé et plus éveillés. En effet, beaucoup d'entre eux sont de petits rois au sein de leur famille, choyés par une foule de parents. Je les ai vus, ces trésors uniques, que l'on transporte à vélo, sur le dos, dans les bras, dormant, hurlant, souriant, gigotant, la tête rasée pour avoir plus frais l'été, le petit pantalon fendu sur leurs fesses nues, ce sont les nouveaux empereurs de la Chine.

Catherine Dubuis

# Toutes les cartes de la donne

(ag) Dans l'éditorial d'*Entreprise romande* (23.9.88), Michel Barde ouvre le débat à partir des thèses du numéro spécial de *Domaine public* consacré à la fiscalité européenne et aux finances fédérales. C'est l'occasion (européenne) de préciser la proposition essentielle développée par Yvette Jaggi.

On rappellera donc que, pour mieux soutenir la concurrence de la Communauté, les milieux économiques suisses ont fait connaître deux revendications, coûteuses; ils ont obtenu, car ils en ont les moyens politiques, que le Parlement par voie de motion exige du Conseil fédéral qu'il y réponde. Pour les banques, suppression du droit de timbre sur la majorité des opérations touchées par cet impôt; pour l'industrie, abolition de la «taxe occulte» qui frappe les investissements et qui n'est pas déductible sur les produits exportés.

Bien que cette dernière revendication soit financièrement très lourde (1,5 milliard), le Conseil fédéral l'a acceptée comme donnée d'une réforme des finances fédérales, dont les variantes sont actuellement mises en consultation.

Question: qui paiera plus pour compenser le manque à gagner?

## Les limites d'un allègement

Avant de pousser la discussion, admettons avec M. Barde l'intérêt relatif pour l'industrie d'exportation de cette réforme pourtant onéreuse. Les variations du franc suisse, les réévaluations fortes qu'il a connues il y a quelques années, ont posé aux exportateurs des problèmes autrement ardues que le coût de la taxe occulte.

Ajoutons que si la taxe occulte était supprimée par l'introduction d'une TVA, généralisée aussi aux services, il en résulterait une augmentation du coût de la vie, d'un faible pourcentage certes, mais que l'industrie, en vertu des conventions collectives, devrait compenser en y consacrant une part de ses gains de productivité.

Si le problème était celui de la taxe occulte seule, vaudrait-il la peine pour un si faible avantage de tout mettre en branle? L'insistance patronale ne peut être admise que si elle débouche sur un réexamen plus profond de notre fiscalité à l'heure européenne.

## Le rééquilibrage

Si la TVA représente une augmentation substantielle de l'imposition indirecte, à quelles conditions est-elle acceptable, notamment par la gauche.

M. Barde craint que le sujet n'entraîne des décomptes d'épicier. En fait, il s'agit de rechercher entre les familles politiques un accord profond, seule manière de relever le défi européen.

Or on ne se contentera pas simplement d'opposer la croissance forte de la fiscalité directe en Suisse à la diminution de la fiscalité indirecte, due notamment au démantèlement douanier.

Même si les chiffres de cette évolution sont incontestables, le rééquilibrage ne peut pas se faire en termes fiscaux seulement, en jouant sur le poids de deux plateaux, celui des impôts indirects et celui des impôts directs. Des allègements de l'impôt fédéral direct (IFD), même concentrés le plus possible sur les catégories modestes et moyennes, ne suffisent pas. En effet, les contribuables les plus modestes ne sont pas assujettis à l'IFD. En revanche, ce sont eux qui seront le plus durement frappés par une augmentation des impôts de consommation.

Un accord politique suppose donc une prise en compte de leur situation. Le point sensible pour ces défavorisés est celui de l'assurance-maladie. D'une part, la situation actuelle est jugée par le Conseil fédéral lui-même à la limite du supportable pour les familles et les personnes à revenus modestes; d'autre part, si l'on parle Europe, il faut constater que c'est le domaine où l'aide des pouvoirs publics est plus faible que partout ailleurs. Le plafonnement des subventions à partir de 1976 a, brutalement et

de la manière la plus antisociale qui soit, aggravé ces iniquités.

Yvette Jaggi a clairement exposé que l'Europe nous contraignait à rechercher un accord politique en profondeur pour faire passer les réformes nécessaires. Même les pays à régime parlementaire éprouvent cette nécessité. Les tentatives d'ouverture en France, au-delà des manœuvres politiciennes, ont révélé le besoin d'une majorité partageant les responsabilités de l'adaptation à l'Europe. A plus forte raison, dans un pays de démocratie directe.

La gauche ne pourra jamais accepter sans contrepartie le «cadeau» industrie-banque et l'alourdissement de la fiscalité indirecte. L'allègement de l'IFD, certes souhaitable, n'est pas la seule donnée. Le déblocage du dossier assurance-maladie et AVS, fait partie du programme européen de la Suisse.

Toutes les cartes doivent figurer dans la donne. Ce n'est ni un marchandage, ni de l'épicerie; c'est la recherche de l'indispensable ouverture pour réussir l'approche de l'Europe. ■

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue:

Jeanlouis Cornuz

Catherine Dubuis

Abonnement:

65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Françoise Gavillet,

Pierre Imhof

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

## Deux mondes

(yj) A voir les gouvernements de tous les pays se préoccuper de leur agriculture, on sent bien que la manière de résoudre — ou non — les problèmes posés par le secteur primaire est déterminante pour la santé d'une économie nationale. A lire le récent rapport du Conseil fédéral sur la position de la Suisse dans le processus d'intégration européenne, on comprend que l'agriculture serait la branche la plus touchée par un simple rapprochement avec l'Europe communautaire, pour ne rien dire d'une éventuelle adhésion. Il en coûterait à l'agriculture suisse environ 40% de son revenu brut, et la disparition encore accélérée des petites et moyennes exploitations, de plaine comme de montagne. En termes technocratiques: «*A la longue, sous la pression de la concurrence au sein du marché communautaire, un nouvel équilibre s'établirait sous la forme d'un secteur agricole plus limité, mais plus productif et plus apte à innover. Il y aurait moins d'exploitations, mais de plus grandes entreprises très bien situées, une répartition optimale des ressources et de bons revenus pour ceux qui continueraient à travailler dans l'agriculture.*» (Rapport cité, chiffre 631.33.)

Dans ces conditions et même si «*les consommateurs suisses bénéficieraient de prix plus favorables pour les denrées alimentaires*» une adhésion n'entre évidemment pas en ligne de compte. Cela d'autant que l'Europe et la Suisse donnent d'autres réponses aux mêmes problèmes. L'une et l'autre ont affaire à des excédents, en fait minimes, sur des marchés peu exportateurs; l'une et l'autre consacrent au financement de la politique agricole une part appréciable de leur budget: plus de la moitié dans la Communauté, un dixième au niveau de la Confédération.

Mais face au scandale de la surproduction non utilisée — et pas toujours utilisable — à l'échelle planétaire, et aux dépenses qui s'ensuivent, l'Europe et la Suisse réagissent différemment. Depuis Sicco Mansholt et son fameux plan de 1968, les petits paysans d'Europe sont pratiquement abandonnés à leur sort; et comme s'il ne suffisait pas que l'emploi

dans l'agriculture de la Communauté ait diminué de 3,9% l'an entre 1960 et 1980, et encore de 2,4% depuis lors, les Eurocrates envisagent désormais de «geler» les terres les plus médiocres, mises en culture en vue de profiter des prix garantis à un niveau relativement élevé pour l'Europe. Le kilo de lait s'y achète à 55 centimes au lieu de 102 centimes en Suisse, et les prix des produits agricoles s'élèvent en moyenne à 40-50% des montants correspondants pour notre pays.

En Suisse, l'orientation générale de la politique agricole va dans un sens diamétralement opposé, pour diverses raisons liées au statut de neutralité, à l'exiguïté du territoire, au prix du sol et aux coûts de production. La population agricole a déjà fortement diminué, de même que les surfaces cultivées et les animaux de rente; mais on cherche à maintenir les structures actuelles, considérées comme garantes d'une occupation intensive du territoire agricole, non seulement en plaine où les grands domaines tendent à se développer, mais également en zones de collines et de montagne. Pour compenser l'accroissement des disparités de revenus entre paysans, la Suisse consacre la moitié de ses dépenses nettes pour l'agriculture à l'encouragement des exploitations travaillant dans des conditions difficiles (DP 870/2.7.1987). Et pour prévenir les changements d'affectation préconisés dans le reste de l'Europe (parcs de loisirs, golfs, etc), la Suisse sauvegarde des surfaces d'assolement en quantité suffisante (450 000 hectares) «pour le cas où».

### Qui paye ?

Le financement de la politique agricole européenne incombe pour l'essentiel à la Communauté, par son Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOPA), lui-même approvisionné par diverses contributions et participations nationales. En Suisse, les prix élevés demandés aux consommateurs permettent de financer la majeure partie de la politique agricole, les subventions et les paiements directs jouant un rôle de correctif subsidiaire.

Le souverain helvétique aura bientôt l'occasion de dire son sentiment sur l'orientation «conservatrice» de notre approche dans ce domaine, en se prononçant sur l'initiative en faveur des petits paysans et, cas échéant, sur le nouvel arrêté d'économie laitière. Ce dernier sera en effet soumis au référendum si l'idée d'un transfert onéreux des contingents devait, contre toute attente, être retenue par les Chambres fédérales. La question d'une éventuelle adhésion à la CE dominera évidemment le débat en vue de ces votations, dont l'enjeu apparaît déjà de la plus grande importance, sans commune mesure avec le «hochet» du régime sucrier en septembre 1986. Très bientôt, le peuple suisse devra dire — une fois de plus le seul au monde à s'offrir le privilège d'une telle décision — quel avenir il veut pour son agriculture, pour ceux qu'elle emploie, et pour la nature qu'elle contribue à protéger ou à détruire selon les méthodes utilisées. ■

## C'est pas parce qu'on a rien compris...

(pi) Si l'on en croit les analyses VOX de la votation populaire du 12 juin sur la Politique coordonnée des transports, seul le 22% des personnes ayant pris part au scrutin se sentaient concernées par son issue. Mais surtout, près de la moitié des votants (47%) n'avaient pas bien compris les enjeux de la votation et se sont arrêtés sur des points de détail. Ce projet était ainsi assez fortement ressenti comme un moyen de prélever des impôts supplémentaires. Vu le faible écart entre les oui et les non (46% contre 54%), on peut se demander si le résultat aurait été différent avec un projet mieux compris par les citoyens. Peut-être. Mais là n'est pas la question. Pour que la démocratie directe fonctionne, il faut tout d'abord que les citoyens s'expriment, ce qu'ils font de moins en moins; il est nécessaire ensuite qu'ils sachent sur quoi ils votent. Plus grave que 58% d'abstentionnistes, 47% de votants qui ne comprennent pas les enjeux de leur oui ou de leur non.